

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N° 11

DECISION DE M. le MAIRE
DEMANDE DE SUBVENTION

**« DEMANDE DE FINANCEMENT : TRAVAUX DE RENOVATION DE L'ECOLE
HELIANTHE : DESIMPERMEABILISATION DES COURS – MODIFICATION
DU PLAN DE FINANCEMENT »**

LE MAIRE DE LA VILLE DE MEZE,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil municipal, en date du 17 décembre 2021, portant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant les demandes à tout organisme financeur et dans tous les domaines, l'attribution de subventions ;

Vu le Contrat de Relance et de Transition Ecologique signé le 7 décembre 2021 entre les services de l'Etat et Sète agglomération méditerranéenne ;

Vu le contrat cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée - Commune de Mèze signé le 13 mars 2020,

Vu la délibération n° CP/2023-07/12.05 de la Commission Permanente du 07 juillet 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de Sète agglomération méditerranéenne pour la période 2022-2028 ;

Vu la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2024 relative à l'approbation de l'opération de travaux de rénovation bâtementaire de l'école Hélianthe : rénovation énergétique, mise en accessibilité entrée principale et désimpermeabilisation des cours ;

Vu les dispositifs d'aides proposés par la Région Occitanie, le Département de l'Hérault et le Fonds vert ;

Considérant que le montant au stade de l'Avant-Projet Détaillé est estimé à 830 860.25 € HT (y compris études préalables) ;

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N° 11

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la modification du plan de financement décrit ci-dessous :

CHARGES		PRODUITS		
Travaux	Montant	Agence de l'Eau	Montant	Taux
Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation des cours de l'école - rénovation des murs de clôture - mise en accessibilité entrée	780 837,75 €	Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation : Agence Eau RMC	157 863,45 €	19,00%
Etudes préalables		Etat		
Etude de faisabilité	17 105,00 €	Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation : DSIL 2024	71 597,80 €	8,62%
Mission complète de maîtrise d'œuvre	32 917,50 €	Etat		
		Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation : FONDS VERT	161 020,72 €	19,38%
		Département de l'Hérault		
		Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation : Rénovation des écoles	174 503,01 €	21,00%
		Région Occitanie		
		Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation : Renaturation des espaces publics et des cours d'écoles	99 703,23 €	12,00%
		Autofinancement		
		Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation : Ville de Mèze	166 172,05 €	20,00%
Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation TOTAL CHARGES	830 860,25 €	Poste 3 - Travaux de désimperméabilisation / végétalisation TOTAL PRODUITS	830 860,25 €	100%

Article 2 : de solliciter une demande de financement à l'Agence de l'Eau RMC, à la Région Occitanie, à l'Etat et au Département de l'Hérault.

Article 3 : Le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

DEPARTEMENT :	HERAULT
CANTON :	MEZE
COMMUNE :	MEZE

N° 11

Article 3 : Le Maire ou à défaut l'Adjoint délégué sont autorisés à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Article 4 : La présente décision sera notifiée par :

- affichage en mairie de Mèze,
- transmission au Préfet de l'Hérault.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de son affichage en mairie et de sa transmission au contrôle de légalité.

Fait à Mèze, le 1^{er} mars 2024.

Le Maire 
 Thierry BAEZA

Acte adressé au Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte reçu par le Représentant de l'Etat le	07.03.2024
Acte publié, affiché et notifié le	08.03.2024
ACTE EXECUTOIRE	